

Règlement du jeu-concours « TRANSFORMES TON JARDIN EN PARADIS »

Article 1 : Organisateur(s) et partenaire

La société NEW MT, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.059,68 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 887 778 926, dont le siège social est situé ZI des Blanchisseries, à VOIRON (38500), organise du lundi 28 mars 2022 au dimanche 8 mai 2022 un jeu gratuit, sans obligation d'achat, intitulé « CONCOURS TRANSFORMES TON JARDIN EN PARADIS (ci-après dénommé « **Le Jeu** »).

Ce jeu est ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans résidant en France, en Belgique et à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours.

Article 2 : Modalités du jeu

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est basé sur un principe de tirage au sort.

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat pendant la durée du concours du 28 mars 2022 au 8 mai 2022 inclus. Le Jeu est accessible sur le site : <https://www.maxitoys.fr/jeu> https://www.maxitoys.be/be_fr/jeu/ <https://www.maxitoys.lu/jeu>

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se rendre sur <https://www.maxitoys.fr/jeu> http://www.maxitoys.be/be_fr/jeu/ <https://www.maxitoys.lu/jeu>
- Cliquer sur l'image de jeu
- Compléter le formulaire d'inscription de l'opération en complétant les champs obligatoires suivants précisés par une étoile :
 - Civilité*
 - Nom*
 - Prénom*
 - Téléphone**
 - Email*
 - Pays*
 - J'accepte le règlement* (case à cocher)

La participation est limitée à une participation par personne et par foyer (même prénom, même nom, et même e-mail).

Le jeu est accessible sur le site de MAXITOYS aux adresses :

<https://www.maxitoys.fr/jeu>

https://www.maxitoys.be/be_fr/jeu

<https://www.maxitoys.lu/jeu>

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des Participants du présent Règlement dans son intégralité (ci-après dénommé « **le Règlement** »).

Article 3 : Période de validité du Jeu

Le jeu se déroule du 28 mars au 8 mai 2022 inclus.

Article 4 : Désignation des gagnants

Les gagnants du Jeu seront tirés au sort parmi les Participants, le dernier jour, soit le 9 mai 2022.

Article 5 : Lot mis en jeu

Un tirage au sort aura lieu afin de sélectionner 1 gagnant du Jeu qui recevront les lots suivants d'une valeur de 1000€

- Smoby Maison - 17797830
- Smoby Tobogan - 14990359
- Exit – trampoline - 17963700
- Bestway – Piscine - 1327242
- Nerf – Pistolet à fléchettes - 18290493
- Rusher - Voiture électrique - 17543884
- Oasis – Pistolets à eau : - 17742346
- Oasis – table sable /eau – 11442875
- Oasis – bascule croco – 1310710
- Un vélo licence à faire gagner - la licence et la taille seront à déterminer en fonction du gagnant (fille ou garçon / taille selon âge)

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces, ni remplacées par un autre lot à la demande du gagnant.

Les dotations qui ne pourront être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne pourront être réattribuées.

Article 6 : Autorisations - Données personnelles

Les coordonnées des Participants sont recueillies et traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse postale de l'Organisateur :

MAXI TOYS – CONCOURS TRANSFORMES TON JARDIN EN PARADIS

Garocentre rue Athéna, 5 – 7110 Houdeng-Goegnies - Belgique

Ou par courriel à l'adresse suivante : serviceclient@maxitoys.com

Les informations collectées dans le cadre du présent Jeu par l'Organisateur auront pour seule finalité la gestion du Jeu, à satisfaire aux obligations légales ou règlementaires et à permettre également à l'Organisateur d'adresser aux Participants les informations nécessaires au bon déroulement du Jeu. Ces données ne seront aucunement recueillies à des fins commerciales. Elles ne seront pas conservées par l'Organisateur au-delà du délai nécessaire au traitement du Jeu.

Article 7 : Responsabilité – Règlement - Compétence juridictionnelle

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

L'Organisateur se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des Participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies dans le formulaire d'identification.

Les données enregistrées sur le serveur du Jeu feront foi entre les Parties pour démontrer tout fait et/ou faire valoir tout droit en relation avec la mise en œuvre du Jeu.

L'Organisateur rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des Dotations non prévues au présent Règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent Règlement.

ARTICLE 8 : Litiges

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement et aux sélections devra être formulée par écrit à l'adresse postale suivante :

MAXI TOYS – CONCOURS TRANSFORMES TON JARDIN EN PARADIS
Garocentre rue Athéna, 5 – 7110 Houdeng-Goegnies - Belgique
Ou par courriel à l'adresse suivante : serviceclient@maxitoys.com

ARTICLE 9 : Consultation du Règlement

Un exemplaire du présent Règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu sur la plateforme de participation :

<https://www.maxitoys.fr/jeu>

https://www.maxitoys.be/be_fr/jeu

<https://www.maxitoys.lu/jeu>

Une copie du Règlement pourra être adressée par e-mail sur simple demande écrite adressée à l'Organisateur (serviceclient@maxitoys.com).